

**RAPPORT ANNUEL 2021-22**

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE  
PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

le 14 juillet 2023

L'honorable Krista Lynn Howell  
Ministre de l'Éducation  
Ministère de l'Éducation  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
C.P. 8700  
Saint-Jean (TNL) A1B 4J6

### **Objet : Rapport annuel du CSFP pour l'année scolaire 2021-22**

Madame la Ministre,

Conformément aux exigences du ***Transparency and Accountability Act*** pour les entités de « Catégorie Un », j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel 2021-22 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP, ou le conseil).

Le plan stratégique 2020-23 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21<sup>e</sup> siècle. Ce rapport couvre les buts et les objectifs pour 2021-22.

Je signe donc ce rapport, Madame la Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP, pour la responsabilité des résultats signalés en 2021-22.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

*Michael Clair*

Michael Clair, Président

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL ..... | 1  |
| SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP .....                       | 4  |
| FAIT SAILLANTS ET PARTENARIATS .....                    | 4  |
| RAPPORT SUR LA PERFORMANCE .....                        | 7  |
| OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DÉFIS .....               | 14 |
| SOMMAIRE .....  | 15 |
| ANNEXE A .....  | 16 |
| LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES                              |    |
| ANNEXE B .....  | 20 |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS                             |    |

## PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

### **Vision**

« LA RÉUSSITE, L'ÉPANOUISSEMENT  
ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE DE CHAQUE ÉLÈVE, DANS LE CADRE D'UNE ÉDUCATION  
EN FRANÇAIS. »

### **Valeurs**

EXCELLENCE ET INNOVATION  
TRANSPARENCE ET IMPUTABILITÉ  
INTÉGRITÉ ET RESPECT

### **Mandat**

Le mandat du Conseil scolaire francophone provincial est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la **Loi de 1997 sur les écoles**.

## PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, Saint-Jean, TNL, soit au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Au 30 septembre 2021, le CSFP comptait 370 élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Les inscriptions étaient les suivantes.

| Écoles                                      |     |
|---|-----|
| École l'ENVOL (Labrador City)               | 37  |
| École Boréale (Happy Valley–Goose Bay)      | 32  |
| École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges) | 42  |
| École Sainte-Anne (La Grand'Terre)          | 59  |
| École des Grands-Vents (Saint-Jean)         | 161 |
| École Rocher-du-Nord (Saint-Jean)           | 39  |

De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des élèves de L'Anse-au-Clair.

Le budget total du CSFP était de 11 911 800 \$ en 2021-22. Le conseil scolaire a aussi reçu 1 257 000 \$ dans le cadre du Programme des langues officielles en éducation (PLOÉ). Des informations supplémentaires se trouvent dans les États financiers vérifiés dans l'annexe B.

### Conseil d'administration

Le CSFP est régi par un conseil d'administration. Le conseil se compose actuellement de neuf conseillers et conseillères scolaires. Ceux-ci sont élus ou nommés conformément aux orientations de la **Loi de 1997 sur les écoles** et conformément aux règlements électoraux connexes. Le conseil fixe les grandes idées de l'organisation par l'élaboration de politiques et de la planification des infrastructures et de la surveillance des ressources financières et humaines. À la fin de l'année scolaire 2021-222, le conseil d'administration comptait sept conseillers – cinq hommes, deux femmes et deux postes vacants.

| CONSEILLERS DU CSFP<br>(en date du 30 juin 2022) |                               |
|--|-------------------------------|
| Nom  | Région                        |
| Carole (Maillet) Gillingham                      | Sans affectation géographique |
| Edna Hall  | Sans affectation géographique |
| Steevens Proulx                                  | Sans affectation géographique |
| Charly Mini                                      | Avalon                        |
| Michael Clair                                    | Avalon                        |
| Vacant   | Centre-Ouest                  |
| Vacant   | Centre-Ouest                  |
| Brian Lee  | Labrador                      |
| Denis Michaud                                    | Labrador                      |

Pour l'année scolaire 2021-22, la répartition du personnel du CSFP était la suivante :

Sur base du recensement fait pour le Ministère le 31 mars 2022 (Workforce Data) :

Sans suppléants:

| <b>PERSONNEL DU CSFP</b> |               |               |              |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------|
| <b>Catégorie</b>         | <b>Femmes</b> | <b>Hommes</b> | <b>Total</b> |
| Siège social             | 9             | 6             | 15           |
| Enseignants              | 35            | 9             | 44           |
| Directions d'école       | 4             | 2             | 6            |
| Autres                   | 18            | 8             | 26           |
| <b>Total</b>             | <b>66</b>     | <b>25</b>     | <b>91</b>    |

Avec suppléants en enseignement:

| <b>PERSONNEL DU CSFP (incluant les suppléants)</b> |               |               |              |
|--|---------------|---------------|--------------|
| <b>Catégorie</b>                                   | <b>Femmes</b> | <b>Hommes</b> | <b>Total</b> |
| CSFP Office  | 9             | 6             | 15           |
| Teachers   | 45            | 11            | 56           |
| Principals   | 4             | 2             | 6            |
| Other  | 18            | 8             | 26           |
| <b>Total</b>                                       | <b>76</b>     | <b>27</b>     | <b>103</b>   |

## SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

### 1. Programmes et services, préscolaire (*Bon Départ*) et maternelle à la 12<sup>e</sup> année

L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon Départ*, destiné à les préparer à la maternelle. Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation.

### 2. Le transport

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation.

## FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS

### Faits saillants

- Le taux de diplomation pour 2021-22 était de 100%.
- Katja Majerus, de l'École Rocher-du-Nord, a reçu une bourse électorale pour 2021-22.
- Une nouvelle devise pour le CSFP a été adoptée : Apprendre, s'épanouir et rêver grand.
- En octobre 2021, Céline Monnier, de l'École des Grands-Vents, a reçu le Prix du premier ministre pour l'innovation pédagogique.
- Au printemps 2022, Megan Heath, de l'École Rocher-du-Nord, a été nommée lauréate du Prix du premier ministre pour l'innovation dans l'enseignement pour ses contributions à l'intégration des technologies.
- Au printemps 2022, Nancy Boutin de l'École Boréale a été nommée lauréate du Prix du ministre pour la compassion dans l'enseignement.
- Les nouveaux sites Web du CSFP et des écoles étaient lancés en novembre 2021, lors de l'assemblée générale annuelle du CSFP.
- Les écoles du CSFP ont participé aux programmes de micro-subventions Vice-Versa et PassepART, des programmes fédéraux offrant jusqu'à 2 000 \$ (par école) annuellement pour la mise en œuvre d'une variété de projets dans les écoles de langue française en situation linguistique minoritaire. (Veuillez noter que d'autres détails sont fournis plus loin dans ce rapport.)
- Écoles en santé, élèves en santé : Le CSFP s'est fait octroyer 54 000 \$ pour financer des projets et des initiatives sur trois ans (2021-22, deuxième année). De plus amples détails sont fournis plus loin dans ce rapport.

### Partenariats

Pour atteindre les buts et les objectifs de son plan stratégique en 2021-22, le CSFP a travaillé avec des partenaires locaux et nationaux.

### **1. Ministère de l'Éducation (EDU)**

Le ministère de l'Éducation est chargé de veiller au respect de la **Loi de 1997 sur les écoles scolaire**, qui décrit les devoirs et les responsabilités des conseils scolaires. Il définit les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. En outre, le ministère fournit des fonds pour les projets d'infrastructure, le personnel et les ressources d'apprentissage afin d'aider le CSFP à remplir son mandat. Le conseil scolaire est imputable au ministère de l'Éducation de la gestion de ses programmes et services, ainsi que de la gestion et de l'administration de ses ressources humaines et financières. Environ 87 % du budget total du CSFP provient du gouvernement provincial.

### **2. Patrimoine canadien/Programme de langues officielles en éducation (PLOÉ)**

Le financement fédéral permet à EDU et au CSFP d'aller au-delà du financement opérationnel afin de promouvoir des activités culturelles et de promouvoir la langue française. L'enveloppe d'un milliard de dollars sera prolongée sur une période de quatre ans, jusqu'en 2023. En attendant l'accord, EDU a alloué une augmentation de 447 000 \$ (33 %) pour un total de 1 347 000 \$ pour l'année scolaire 2021-22. Ce financement est partagé à parts égales entre Patrimoine Canada (dans le cadre du PLOÉ) et le ministère de l'Éducation.

Patrimoine canadien reconnaît qu'il y a une grave pénurie d'enseignants chez les conseils scolaires de langue française à travers le pays. Par conséquent, une enveloppe de 62,6 millions de dollars sur quatre ans a été annoncée par l'honorable Mélanie Joly pour financer les projets d'une stratégie nationale de recrutement et de maintien en poste des enseignants dans ces écoles. Une allocation de 204 000 \$ a été accordée au CSFP pour 2021-22 afin d'embaucher un gestionnaire des ressources humaines et de préparer et de réaliser une étude liée à la satisfaction du personnel. Selon les lignes directrices fédérales, ce financement était partagé à raison de 60 %-40 % (fédéral-provincial) en 2021-22.

### **3. Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI)**

Le CSFP continue de bénéficier des cours de l'école secondaire offerts en ligne. Le Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI), qui est géré par le Newfoundland and Labrador English School District (NLESD), offre des cours du secondaire en français, ce qui permet élèves de bénéficier d'une plus grande variété de cours. Cette collaboration est particulièrement importante pour les écoles du Labrador et de la péninsule de Port-au-Port, où le CDLI offre des cours de sciences (biologie et chimie), ce qui permet aux élèves de satisfaire aux exigences en matière de sciences pour obtenir leur diplôme.

### **4. Autres partenaires**

#### **Newfoundland and Labrador Teachers' Association (NLTA)**

Le CSFP collabore continuellement avec la NLTA sur diverses questions. Un comité de liaison est en place et s'est réunie deux fois en 2021-22 pour discuter des questions relatives aux enseignants à propos de leur milieu de travail, de leurs conditions de travail et des solutions possibles afin de mieux comprendre le raisonnement derrière les décisions prises par le CSFP. La directrice de l'éducation du CSFP était aussi membre du comité de négociation de la convention collective en 2021-22.



### **Newfoundland and Labrador English School District (NLESD)**

La collaboration avec le NLESD s'est poursuivie en 2021-22. Les administrateurs et les ressources humaines sont toujours disponibles pour répondre aux questions du CSFP et pour aider en cas de crise.

### **Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FFTNL)**

Le CSFP collabore continuellement avec la FFTNL pour soutenir diverses initiatives, qu'il s'agisse d'activités culturelles ou de besoins communautaires. Un enjeu important en 2021-22 était les longues listes d'attente dans les garderies francophones. Dans le contexte de la minorité linguistique de Terre-Neuve-et-Labrador, les garderies sont essentielles au recrutement de familles pour les écoles du CSFP. L'expansion des services de garderie est alors clairement essentielle à la vitalité du CSFP et des communautés francophones.

### **Fédération Nationale des Conseils Scolaires Francophones (FNCSF)**

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) est un organisme à but non lucratif qui représente les 28 conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada. L'un des principaux sujets de discussion en 2021-22 était le manque d'enseignants de langue française à l'échelle nationale. En tant que membre de la FNCSF, le conseil d'administration du CSFP a participé à la conférence annuelle et à des discussions avec d'autres administrateurs de tout le pays.

### **Regroupement National des Directions Générales de l'Éducation (RNDGÉ)**

Le RNDGÉ représente la direction générale des 28 conseils scolaires de langue française en milieu minoritaire à travers le pays. La direction de l'éducation est membre du RNDGÉ et, en 2021-22, a bénéficié de services tels que le développement professionnel, le partage des meilleures pratiques et le soutien d'initiatives communes à toutes les provinces.

### **Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL)**

Le RDÉE est responsable de l'avancement économique des francophones de la province en utilisant le français comme levier de développement économique. L'employabilité, l'immigration, l'entrepreneuriat et le tourisme sont ses priorités. En 2021-22, RDÉE TNL a apporté son soutien au CSFP pour la recherche d'enseignants à l'extérieur du Canada. Ce soutien se poursuivra en 2022-23.

### **Autres membres de la communauté francophone**

Le CSFP continue à établir des relations avec d'autres groupes de la communauté francophone. Celles-ci incluent Les P'tits Cerfs-Volants (garderie à Saint-Jean) ; la Fédération des parents de Terre-Neuve-et-Labrador (FPTNL) à qui le CSFP offre des espaces dans l'école pour offrir ses programmes ; *Le Gaboteur* qui fournit un journal aux élèves des écoles du CSFP et qui fait de la publicité pour les événements et les activités des élèves ; et l'Association régionale de la côte ouest (ARCO), les Franco-Terre-Neuviens, l'Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ) and l'Association francophone du Labrador (AFL) qui proposent des activités et du soutien communautaire aux élèves et aux parents des écoles du CSFP.

## **Memorial University of Newfoundland and Labrador (MUN)**

Des discussions avec la Faculté de l'éducation ont mené à la création d'un programme permettant aux étudiants de la Faculté de suivre des cours crédités à MUN par le biais de l'université Simon Fraser. On espère que cela offrira aux étudiants la possibilité de suivre davantage de cours à propos de la pédagogie en langue française.

## **RAPPORT SUR LA PERFORMANCE**

Quatre enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 :

1. La réussite des élèves francophones en situation minoritaire
2. Le bien-être des élèves et du personnel
3. La croissance, le rayonnement et l'engagement communautaire
4. La gouvernance du conseil d'administration

Cette section rendra compte des objectifs et des indicateurs annuels pour 2021-22.

### **ENJEU 1 : LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA MINORITÉ FRANCOPHONE**

Le CSFP s'engage à remplir son triple mandat dans une communauté linguistique minoritaire : éduquer les jeunes de la communauté francophone, accroître leur compréhension et leur connaissance des cultures françaises, et favoriser le développement du domaine communautaire. L'apprentissage de la langue est un enjeu important dans cette perspective puisqu'il est fondamental pour tout ce que les élèves apprennent. En 2021-22, le CSFP a poursuivi la mise en œuvre du soutien en littératie et en numératie par le biais de la politique de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves (EAAÉ). En outre, l'année scolaire 2021-22 a vu un accent renouvelé sur la communication orale à la suite des fermetures entraînées par la COVID-19. Le personnel a bénéficié de l'apprentissage professionnel et du soutien des conseillers pédagogiques. Toutes les écoles ont poursuivi le développement de leur carrefour d'apprentissage. L'importance de la technologie comme soutien à l'apprentissage des élèves a également évolué en 2021-22.

**But** : D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura offert des occasions de développement et de réussite à tous les élèves afin que ces derniers puissent tous vivre des succès individuels.

#### **Objectif 2021-22** :

D'ici le 30 juin 2022, le CSFP aura poursuivi la mise en œuvre de programmes et de pratiques visant à accroître la réussite des étudiants.

#### **Indicateur** : Poursuivi la mise en œuvre du soutien en matière de littératie et de numératie par l'initiative de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves

En 2021-22, le CSFP a poursuivi le soutien en matière de littératie et de numératie par le biais de la politique de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves (EAAÉ). Les enseignants de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année ont fait de l'apprentissage professionnel à propos de l'exploitation d'*Escalire*, un programme de soutien à la lecture qui complète la mise en place des interventions ciblées et intensives conformément à l'EAAÉ. Les enseignants de mathématiques de l'élémentaire ont fait une formation professionnelle à propos de la nouvelle plateforme en ligne des *Aventures de Zorbit* pour les

mathématiques à l'élémentaire. Cette ressource permet non seulement aux élèves de s'engager dans une approche ludique des mathématiques, mais fournit également aux enseignants un moyen d'identifier les forces et les besoins des élèves, ainsi que de tenir un registre des progrès des élèves.

L'apprentissage professionnel s'est poursuivi en 2021-22. Les nouveaux enseignants ont bénéficié d'un apprentissage professionnel à propos de l'EAAÉ ; les spécialistes de la lecture de l'école ont bénéficié de l'apprentissage professionnel au sujet du rôle des équipes à la mise en œuvre d'initiatives et d'activités de l'EAAÉ visant à soutenir les élèves et les enseignants. L'apprentissage professionnel était également disponible pour la conception universelle de l'apprentissage (CUA). Lors de la formation du personnel enseignant du conseil scolaire en octobre 2021, les enseignants ont également eu l'occasion de partager des stratégies d'enseignement et d'apprentissage réussies en matière de littératie et de numératie.

**Indicateur : Poursuivi le développement des carrefours d'apprentissage dans les écoles**

En 2021-22, grâce aux fonds du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOÉ), toutes les écoles ont reçu du matériel pour approvisionner leur carrefour d'apprentissage. un carrefour d'apprentissage est un espace d'apprentissage commun ou partagé dans une école. la bibliothèque ou le centre de ressources traditionnel se transforme en un centre de collaboration physique et virtuel de l'école. Des expériences d'apprentissage basées sur des projets permettent aux élèves de collaborer tout en s'engageant dans le développement des idées, des informations, des réflexions et des échanges. Le carrefour d'apprentissage encourage la lecture, ainsi que les compétences technologiques, les littératies d'apprentissage et les 6 C de l'apprentissage profond (collaboration, créativité, communication, pensée critique, citoyenneté et caractère). Il est conçu pour que les élèves dépassent le stade de la recherche, de la pratique et du travail en groupe pour atteindre un haut niveau d'engagement par l'exploration, l'expérimentation et la collaboration. Les écoles ont reçu des ressources en littératie, tant pour la bibliothèque du carrefour d'apprentissage que pour les bibliothèques de classe. Il s'agissait d'une continuation des stratégies visant à promouvoir la lecture des élèves. D'autres achats ont inclus des meubles et des présentoirs de livres, du matériel pour les labos créatifs et des ressources médiatiques.

Toutes les écoles du CSFP ont maintenant commencé la transformation des centres de ressources d'apprentissage traditionnels en carrefour d'apprentissage. Ceci reflète l'EAAÉ, ainsi que la conception universelle de l'apprentissage (CUA). Elle reflète également l'approche transdisciplinaire de l'apprentissage, en mettant l'accent sur l'intégration de la technologie et sur le choix et l'autonomie des étudiants en termes d'activités et d'où/comment l'apprentissage se fait.

**Indicateur : Accent accru sur la communication orale**

L'un des domaines identifiés par les écoles comme un besoin chez les élèves à la suite des fermetures entraînées par la COVID-19 était les compétences en communication orale. Cela peut s'expliquer en partie par le phénomène de l'insécurité linguistique, où la perception négative qu'ont les élèves de leur accent et de leur capacité à communiquer en français est souvent un obstacle. Une partie de ce phénomène est également le résultat direct des fermetures liées à la pandémie, qui remontent au printemps 2020. En 2021-22, deux des écoles ont continué à encourager les élèves à utiliser le français par le biais de mesures de soutien comportemental positif. De plus, l'agente de construction identitaire, embauchée en septembre 2021, a mené dans toutes les écoles des activités qui encourageaient la participation orale des élèves et qui soutenaient les élèves à définir leur identité francophone. L'agente travaillait avec l'équipe pédagogique du siège social et avec le personnel enseignant de chaque école

pour organiser des activités qui avaient également des liens avec les programmes d'études, tout en développant la culture francophone des élèves. Cela comprenait, par exemple, l'entraînement au badminton et l'organisation d'un club d'art dans l'une des écoles secondaires, dans le but d'amener le français oral dans un domaine parascolaire plus social et non académique. Le concours d'art oratoire s'est poursuivi dans chaque école et, en mai 2022, l'agente a organisé le concours d'art oratoire provincial. Elle a également organisé des ateliers de photographie pour les élèves de chaque école, un projet qui s'est terminé par une exposition de photos permettant aux élèves de partager des photos de leur région. L'agente de construction identitaire francophone a également coordonné les projets des écoles dans le cadre des programmes nationaux de micro-subsidies Vice Versa (entrepreneuriat, sports, santé, environnement, etc.) et PassepART (arts, culture, patrimoine). Ces programmes offraient un maximum de 2 000 \$ chacun pour développer des projets avec des groupes communautaires. Les activités permettaient aux élèves de développer leur identité francophone tout en leur proposant l'occasion de développer leur expression orale dans des contextes non académiques. Un autre résultat de ces projets était le renforcement des liens entre les écoles et les organismes francophones dans les différentes communautés, puisque l'organisme était responsable des demandes de financement. Voici quelques exemples de projets : un parcours sensoriel à l'école des Grands-Vents (avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean), des sports et des jeux en plein air aux écoles Sainte-Anne et Notre-Dame-du-Cap (avec l'Association régionale de la côte ouest), des activités hivernales en plein air à l'École Boréale (avec les Franco-Jeunes), des jeux de société/socialisation à l'École Sainte-Anne (avec l'Association régionale de la côte ouest).

**Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre d'améliorations technologiques.**

L'achat d'outils technologiques s'est poursuivi en 2021-22 pour que chaque élève ait accès à une tablette ou à un ordinateur portable à tout moment. Le CSFP fonctionne actuellement avec un accès technologique 1:1 pour les élèves. Pour faciliter l'utilisation de la technologie, le réseau Wi-Fi était amélioré dans les écoles et au siège social avec l'installation de routeurs plus puissants. Pour les élèves, cela signifiait que l'environnement en ligne était plus stable, ce qui favorisait l'apprentissage des élèves, notamment pour les cours en ligne.

L'apprentissage professionnel dans les domaines de la technologie s'est poursuivi en 2021-22. Il s'agissait, par exemple, d'apprentissage professionnel en matière de technologie assistante, d'utilisation des technologies SMART et de soutien continu à Google Suite in Education.

**Objectif 2022-23 :**

D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura poursuivi la mise en œuvre de programmes et de pratiques visant à accroître la réussite des étudiants.

**Indicateurs :**

- Poursuivi la mise en œuvre du soutien en matière de littératie et de numératie par l'initiative d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux élèves
- Poursuivi la mise en œuvre des améliorations technologiques
- Accent accru sur la communication orale

## **ENJEU 2 : LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL**

En suivant les consignes de la politique des écoles accueillantes et sécuritaires, le CSFP continue à promouvoir des environnements propices à l'apprentissage. En 2021-22, le CSFP a mis en place des stratégies et des initiatives pour aborder le bien-être des élèves et du personnel. L'importance accordée à l'apprentissage social et émotionnel comme l'un des fondements de l'EAAÉ, ainsi que le passage au modèle non justificatif d'identification des besoins des élèves. Ceci veut dire que les élèves de la maternelle à la sixième année n'ont plus besoin d'un diagnostic de trouble d'apprentissage pour bénéficier d'accommodements. Les interventions et les adaptations sont basées sur les besoins de l'élève. Ainsi, ceci facilitait une approche plus proactive pour identifier les besoins des élèves et y répondre. En outre, le district a entamé le processus d'identifier des besoins en matière du bien-être du personnel et de leur y apporter du soutien.

**But :** D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura amélioré les environnements scolaires pour assurer des milieux d'apprentissage et de travail sains, sécuritaires et respectueux, exempts de violence, de harcèlement, d'intimidation et de discrimination.

### **Objectif 2021-22 :**

D'ici le 30 juin 2022, le CSFP aura continué à mettre en œuvre des pratiques favorisant le bien-être des élèves et du personnel.

### **Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives de bien-être en milieu scolaire**

En 2021-22, les écoles du CSFP ont poursuivi leur participation au projet Écoles en santé, élèves en santé. La santé et le bien-être étaient soutenus à l'aide de l'approche globale de la santé en milieu scolaire. Parmi les projets mis en place, citons la préparation par les élèves des petits déjeuners pour le club des petits déjeuners de l'école, le jardinage hydroponique pour que les élèves apprennent à jardiner et à choisir une alimentation saine, l'augmentation d'activités physiques pour les élèves, notamment le yoga et le conditionnement physique ainsi que le badminton après l'école. Un autre exemple de projet initié par des élèves est le réaménagement de la cour de récréation d'une des écoles (e.g., un terrain de basket, des filets de soccer). L'utilisation de jeux de société pour encourager les compétences sociales et les interactions des élèves est un autre exemple de projet développé par une des écoles.

Les fonds pour ces projets liés au bien-être des élèves provenaient du ministère de la Santé et des Services communautaires pour la mise en œuvre de projets liés au bien-être des élèves. Les projets, parmi d'autres, se poursuivront en 2022-23. Les projets élaborés dans le cadre de l'approche globale de la santé en milieu scolaire favorisaient le bien-être global des élèves, notamment le bien-être physique, social et émotionnel. Ils représentaient également des occasions de développement du leadership chez les élèves.

### **Indicateur : Poursuivi la promotion et le soutien de l'apprentissage social et émotionnel des élèves et du personnel**

En 2021-22, le CSFP a préparé le terrain pour la relance des ressources contre l'intimidation, *DIRE* et *MENTOR*. Le conseil scolaire a acheté des licences annuelles pour les écoles M à 6, des modules *DIRE* pour la maternelle et le primaire, des modules *MENTOR* pour l'élémentaire, et des guides de mise en œuvre pour les écoles. Ces derniers seront mis en œuvre en 2022-23.

En 2021-22, un site web intitulé *La cyberintimidation, c'est NON pour moi !* a été créé pour apprendre aux élèves des moyens de prévenir et de combattre la cyberintimidation. Les élèves pouvaient choisir de répondre à un sondage pour déterminer s'ils étaient ciblés par la cyberintimidation. Ils avaient également accès à des ressources, le cas échéant. Le site comprend aussi des activités et des jeux liés à la cyberintimidation.

Une révision des politiques et des mesures de sécurité en place dans les écoles a été réalisée en 2021-22, comprenant une analyse des procédures de verrouillage et des mesures à suivre en cas de menace locale. Ce rapport a identifié le besoin de revoir et d'harmoniser toutes les procédures de sécurité pour les installations du conseil scolaire.

Au cours de l'automne 2021-22, le personnel du CSFP (enseignant et non enseignant) a complété un sondage de satisfaction. Le sondage, élaboré par Descormiers Intelligence d'affaires, en collaboration avec la directrice de l'éducation et une conseillère scolaire, comprenait des questions liées aux domaines suivants : la communication, l'apprentissage professionnel, la charge de travail, la reconnaissance des employés, l'orientation et le soutien de son supérieur immédiat, la gestion de l'organisation, le salaire, l'équité salariale, les avantages sociaux, les conditions de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'atmosphère de travail, les mesures COVID-19 mises en place par l'employeur, l'expérience de travail globale et la mobilisation des employés. Le taux de participation était de 67%, 55% des sondages ayant été complétés. Le taux de satisfaction indiqué par l'enquête était de 71,92%. Les quatre domaines les plus importants pour les employés du CSFP étaient la reconnaissance des employés, l'administration du CSFP, l'apprentissage professionnel et les communications au sein du CSFP. Un comité était mis en place au printemps 2022 pour aborder les questions et les préoccupations et pour créer un plan d'action découlant des résultats du sondage. Une action instituée au printemps 2022 était un programme de reconnaissance du personnel pour service. Les membres du personnel ayant 5, 10, 15, 20 ou 25 ans de service au sein du CSFP ont reçu un certificat de reconnaissance et un cadeau.

**Indicateur : Poursuivi la mise à jour et l'application des politiques du personnel en matière de violence, de harcèlement, d'intimidation et de discrimination**

Le travail sur les politiques s'est poursuivi en 2021-22, avec la révision et l'élaboration de politiques et de procédures. Le conseil d'administration a approuvé les politiques élaborées en 2021-22 qui portaient sur le harcèlement au travail et sur la violence au travail ; celles-ci étaient communiquées au personnel et aux écoles.

**Objectif 2022-23 :**

D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura poursuivi la mise en œuvre de pratiques favorisant le bien-être des élèves et du personnel.

**Indicateurs :**

- Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir le bien-être social et émotionnel des élèves
- Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser le bien-être du personnel

### **ENJEU 3 : CROISSANCE, RAYONNEMENT ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

En 2021-22, le CSFP a continué à encourager la croissance pour augmenter la population étudiante à tous les niveaux. Le CSFP a travaillé avec d'autres organismes francophones pour organiser et mettre en œuvre des projets dans les écoles. Cela a permis de créer des liens importants et a mené à une présence francophone plus unifiée au sein de la province. Ce front uni est essentiel dans une situation de langue minoritaire pour maintenir une masse critique. Travailler avec des groupes communautaires pour mettre en œuvre des projets est également essentiel pour soutenir l'identité et la culture francophones des élèves. Elle permet également aux élèves de faire un usage pratique du français dans un contexte de vie réelle en communauté. Cela valide l'apprentissage du français, particulièrement dans un contexte de langue minoritaire.

**But :** D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura amélioré son rayonnement et son engagement communautaire pour recruter et retenir plus d'élèves et de personnel au sein de la communauté francophone.

#### **Objectif 2021-22 :**

D'ici le 30 juin 2022, le CSFP aura mis en œuvre des activités pour promouvoir la croissance et l'engagement de la communauté francophone.

#### **Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre de stratégies de communication pour accroître la visibilité du CSFP.**

En 2021-22, le gestionnaire de la communication et du marketing a poursuivi la page *La chronique de nos écoles* dans le journal *Le Gaboteur*. Cette page met en vedette les activités des écoles du CSFP et est toujours bien accueillie par les élèves et leurs familles.

Une vidéo promotionnelle était produite au printemps 2022 dans le cadre d'une campagne publicitaire soulignant les avantages de l'éducation en français langue première offerte par le CSFP. Ces publicités étaient diffusées sur le site Web de Saltwire pendant un mois.

Au printemps 2022, les élèves de la 7<sup>e</sup> année de l'école Rocher-du-Nord ont participé à *la découverte de nos cultures/ Sharing Our Cultures*. Les élèves ont préparé des présentations liées à francophone ou à leur groupe culturel particulier. Les projets étaient exposés au musée provincial The Rooms, où le public avait l'occasion de les voir et de rencontrer les élèves du CSFP. Cette activité a permis d'augmenter la visibilité du CSFP grâce aux présentations de nos ambassadeurs de 7<sup>e</sup> année.

#### **Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à augmenter la population étudiante.**

En avril 2022, le gestionnaire de la communication et du marketing a augmenté la publicité pour le programme Bon Départ. La publicité était mise en avant, par exemple, à la page d'accueil du site internet du conseil scolaire. Le résultat : une augmentation d'inscriptions à l'école des Grands-Vents.

Une autre initiative qui a eu un effet positif était une plus grande offre de cours à l'intermédiaire étendue à toutes les écoles avec l'ajout de la technologie et de l'économie familiale à l'école l'ENVOL. Le fait d'offrir des cours semblables à ceux du NLESD était un facteur déterminant pour la rétention de plusieurs élèves à l'intermédiaire.

Au printemps 2022, le CSFP a voté pour soutenir la demande du Centre de petite enfance et familles (CPEF), en collaboration avec le Réseau santé de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-

Labrador (FFTNL) et COMPAS (groupe de soutien aux nouveaux arrivants francophones), à agrandir l'espace occupé par la garderie Les P'tits Cerfs-Volants pour accueillir plus de familles. Il s'agit d'un facteur important pour le recrutement d'élèves dans les écoles de Saint-Jean. De plus, le CPEF prévoit d'offrir un programme préscolaire, ce qui constitue également un facteur important pour l'augmentation des inscriptions dans les écoles du CSFP. Ces projets représentent aussi un rapprochement des groupes de la communauté francophone.

**Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à recruter et à retenir le personnel.**

En 2021-22, les efforts se sont concentrés sur le recrutement de personnel, compte tenu du fait que plusieurs postes n'étaient pas pourvus et qu'il y avait un manque de suppléants. La gestionnaire des ressources humaines a participé à des salons d'emploi en ligne dans le but de recruter des enseignants. Elle a également participé à des séances d'information sur l'immigration et l'embauche de candidats internationaux offertes par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Afin de mieux servir le personnel, la gestionnaire des ressources humaines a participé à une formation au sujet du nouveau régime d'assurance de Canada Life et pour Provident 10, le régime de pension du personnel. Cela a permis d'offrir un service plus efficace au personnel.

**Objectif 2022-23 :**

D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura poursuivi la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir la croissance et l'engagement de la communauté francophone.

**Indicateurs :**

- Poursuivi la mise en œuvre de stratégies de communication pour accroître la visibilité du CSFP
- Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à accroître la population étudiante
- Poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à recruter et à retenir le personnel

**ENJEU 4 : GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le CSFP est dirigé par un conseil composé de neuf administrateurs élus. Leur rôle est de travailler dans un cadre défini par la **Loi de 1997 sur les écoles**. Le comité exécutif se réunit régulièrement, car c'est le seul sous-comité qui est obligatoire en vertu de la **Loi de 1997 sur les écoles**. Le conseil d'administration a mis en place des sous-comités supplémentaires pour les finances, la construction, les politiques et les élections. Le dernier de ces comités s'est réuni pour élaborer une proposition destinée au ministère de l'Éducation pour les futures élections des conseillers scolaires. Le conseil d'administration actuel a accepté de remplir son mandat jusqu'aux prochaines élections.

**But** : D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura amélioré la gouvernance de son conseil d'administration et augmenté la visibilité de ses conseillers scolaires au sein de la communauté francophone.

**Objectif 2021-22 :**

D'ici le 30 juin 2022, les conseillers du CSFP auront poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la gouvernance du conseil.

**Indicateur : Poursuivi la formation professionnelle des conseillers scolaires**

En 2021-22, trois membres du conseil d'administration ont participé à la conférence annuelle de la FNCSF (Fédération nationale des conseils scolaires francophones). La conférence s'est tenue



virtuellement du 28 au 30 octobre 2021, sous le thème « Une communauté, une école ». Les conseillers scolaires ont participé à des sessions liées à la gouvernance et à la COVID-19 :

- une session sur les étapes de l'utilisation des données du recensement pour mieux identifier les ayants droit et le jugement de la Cour suprême du Canada sur la notion d'équivalence réelle en éducation pour faire la demande de nouvelles écoles ;
- être un représentant plus efficace de l'école, en termes d'action en tant que décideur ;
- créer une diversité parmi les membres du conseil d'administration en encourageant les personnes issues de milieux divers à devenir membres d'un conseil d'administration ;
- les leçons tirées des confinements de la COVID-19 et comment l'apprentissage des élèves peut progresser si des confinements se reproduisent.

**Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre d'activités de communication entre les conseillers et les communautés scolaires.**

En 2021-22, les conseillers scolaires ont commencé à accroître leur visibilité et leurs activités de communication. On a alimenté la page *Gouvernance* du site Web avec leurs photos et leurs coordonnées. En raison de priorités concurrentes et de contraintes de personnel dans le domaine de la communication, ce projet n'a pas été mené à bien. Les biographies devront encore être publiées.

**Indicateur : Poursuivi la révision, l'élaboration et l'adoption des politiques liées aux ressources humaines, à l'administration, à la gouvernance et aux services pédagogiques.**

En 2021-22, le CSFP a poursuivi la révision et la rédaction de politiques. Plusieurs de ces politiques touchaient directement la gouvernance (*Fonctionnement du conseil scolaire, Conflit d'intérêt, Élaboration d'une politique*), d'autres les Ressources humaines (*Reconnaissance des employés, Dossiers d'employés*), d'autres encore l'administration et les services pédagogiques (*Utilisation des médias sociaux, Utilisation des dispositifs numériques*). La direction générale a partagé les politiques avec les membres du conseil d'administration qui les ont approuvées lors d'une réunion publique.

**Objectif 2022-23**

D'ici le 30 juin 2023, le CSFP aura poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la gouvernance du conseil d'administration.

**Indicateurs :**

- Poursuivi la formation professionnelle des conseillers scolaires
- Poursuivi l'adoption de politiques liées aux ressources humaines, à l'administration, à la gouvernance et aux services pédagogiques
- Poursuivi l'augmentation de la communication entre le conseil d'administration et les communautés scolaires

## **OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DÉFIS**

### **Occasions de développement**

En 2021-22, le ministère des Transports et de l'infrastructure a entamé le processus de rénovation et de conversion de l'ancienne École des sourds pour en faire la deuxième école de la grande région

métropolitaine de Saint-Jean. Cette école, École Rocher-du-Nord, restera une école 7-12 en 2022-23, puis passera à une configuration de la M-12 en 2023-24, desservant la population M -6 de la zone ouest de Saint-Jean, s'étendant jusqu'à Paradise et CBS, et toute la population 7-12.

### **Défis**

La pénurie d'enseignants à l'échelle nationale représentait un défi majeur pour le recrutement d'enseignants et d'autre personnel par le CSFP. Ceci était particulièrement évident dans les zones rurales et éloignées, où deux postes n'étaient pas comblés pendant toute l'année scolaire 2021-22, et où des postes de remplacement à court ou long terme dans des zones éloignées restaient vacants pendant plusieurs semaines. Le recrutement des enseignants est un défi récurrent sinon permanent. Le CSFP est en concurrence non seulement avec d'autres conseils scolaires francophones, mais aussi avec des conseils scolaires anglophones pour leurs classes d'immersion française.

La rétention des élèves du secondaire reste un défi. L'un des obstacles du CSFP est que chaque élève de la province peut fréquenter une école de langue anglaise ; ainsi, il y a toujours une autre option « automatique » pour nos élèves. Il est important que le conseil offre des cours semblables (sinon identiques) à ceux du NLESD, et mette en œuvre des projets et des initiatives, tels que ceux mentionnés précédemment de ViceVersa et PassepART. Soutenir les étudiants dans le développement de leurs compétences en leadership et de leur identité culturelle sont également des facteurs importants pour la rétention des élèves.

## **SOMMAIRE**

Dans le rapport annuel 2021-22, le CSFP rend compte de ses réalisations et de ses défis au cours de l'année écoulée, ainsi que de ses projets pour la prochaine année scolaire. L'année scolaire 2021-22 était la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique 2020-23. Dans l'ensemble, le CSFP est satisfait des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan stratégique au cours de l'année 2021-22.

Le CSFP continuera à progresser à la réalisation de ses objectifs au cours de la prochaine année scolaire 2022-23 en se concentrant sur les points suivants : la réussite des élèves francophones en situation minoritaire ; le bien-être des élèves et du personnel ; la croissance, le rayonnement et l'engagement communautaire ; et la gouvernance du conseil.

## ANNEXE A – LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES

### Attributions du conseil scolaire

75. (1) Le conseil scolaire dispose des attributions suivantes :

- a) organiser et administrer l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire dans le district;
- b) prodiguer l'instruction aux élèves soit en créant un programme dans ses écoles, soit en concluant une entente avec un autre conseil scolaire ou avec un autre organisme d'enseignement au Canada;
- c) définir des politiques afin d'assurer l'administration efficace des écoles primaires, élémentaires et secondaires dans le district;
  - c.1) favoriser un environnement d'apprentissage accueillant et sécuritaire dans les écoles du district;
- d) s'assurer que les politiques et lignes directrices formulées par le ministre en matière d'adaptation scolaire sont suivies dans les écoles relevant de sa compétence;
- e) assurer la supervision adéquate de tous les élèves inscrits dans ses écoles durant la période où elle en a la charge;
- f) établir une politique d'équité en matière d'emploi et un plan de mise en œuvre de celle-ci;
- g) nommer et renvoyer les employés;
- h) nommer les enseignants et leur attribuer des fonctions;
- i) adopter des politiques de gestion du personnel conformes aux procédures du gouvernement de la province, avec les adaptations nécessaires, à moins que d'autres politiques ne soient approuvées, par écrit, par le ministre;
- j) établir des politiques d'évaluation des employés;
- k) prendre les dispositions nécessaires aux fins du cautionnement du directeur adjoint des finances et des affaires administratives, et des autres employés du conseil scolaire dont les fonctions comprennent la perception, la réception et le dépôt de sommes appartenant au conseil scolaire;
- l) acheter ou acquérir de quelque autre façon, sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, les biens réels dont elle a besoin;
- m) s'assurer que les programmes et les cours, notamment en matière d'instruction religieuse, de même que le matériel prescrit et approuvé par le ministre, sont appliqués dans les écoles dont il a le contrôle;
- n) s'assurer que chaque école dans son district respecte les normes adéquates en matière de programmes et de rendement;
- o) établir des politiques en matière d'évaluation et de passage des élèves;
- p) établir des priorités en ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des écoles, et adresser des recommandations au ministre;
- q) informer le public de ses politiques et programmes, et obtenir son soutien à cet égard;
- r) faire parvenir au ministre tous les registres et rapports qu'exige la présente loi et ceux que peut exiger le ministre;
- s) si elle le juge nécessaire, assurer le transport des élèves;
- t) si elle assure le transport des élèves, s'assurer que tous les véhicules affectés au transport scolaire sont en bon état de fonctionnement et couverts par une assurance-responsabilité suffisante et qu'un programme adéquat de sécurité du transport scolaire est mis en place à l'intention des élèves concernés;
- u) assurer et maintenir assurés tous ses bâtiments et son équipement, et se munir d'une assurance-responsabilité à l'égard de tous dommages matériels et blessures;

- v) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec la Memorial University of Newfoundland, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à la Faculty of Education ou à la School of Physical Education and Athletics de cette université à des fins d'observation et de pratique de l'enseignement;
- w) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec un collège ou un institut, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à un programme de formation des aides-élèves à des fins d'observation et de stage;
- x) sur ordre du ministre, organiser et administrer une école dans un établissement;
- y) se conformer aux directives d'orientation formulées par le ministre;
- z) informer immédiatement le ministre par écrit de la vacance d'un poste de directeur, de directeur associé ou de directeur adjoint.

(2) Nonobstant l'alinéa (1)g), aucun suppléant d'urgence n'est embauché ou nommé comme enseignant sans l'autorisation du ministre.

(3) Le conseil scolaire répond devant le ministre de la manière dont il dépense les deniers publics, de la mise en œuvre des programmes d'enseignement, de l'évaluation exigée par le ministre, ainsi que du respect des normes adéquates en matière de programmes et de rendement dans les écoles du district.

1997, c S-12.2, art 75; 2013, c 25, art 7

### **Pouvoirs du conseil scolaire**

76. (1) Le conseil scolaire peut :

- a) employer les personnes qu'il estime nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses objets;
- b) conclure des ententes pour remplir les fonctions que lui confère la présente loi;
- c) permettre l'utilisation des bâtiments scolaires dont il a le contrôle en dehors des heures de classe à des fins n'empêchant pas la bonne marche de l'école;
- d) fixer le prix de l'utilisation des écoles par une personne ou par un groupe aux termes de l'alinéa c);
- e) demander à un élève dont un enseignant estime qu'il souffre d'une maladie transmissible ou d'une affection physique ou mentale qui pourrait nuire à la santé d'un employé du conseil scolaire ou d'autres élèves de se faire examiner par un médecin ou un autre professionnel nommé ou approuvé par le conseil scolaire et, sur la recommandation du médecin ou du professionnel, exclure l'élève de l'école jusqu'à ce que le médecin ou le professionnel produise un certificat que le conseil scolaire juge acceptable et qui permet à l'élève de retourner à l'école; l'exclusion de l'élève ou la prorogation de celle-ci doit être réexaminée par le conseil scolaire dans les 25 jours de classe suivants;
- f) au moyen d'un avis écrit, demander à un employé ou à toute autre personne de se soumettre à un examen physique administré par un médecin nommé ou approuvé par le conseil scolaire ou à un test psychologique administré par deux médecins ou deux psychologues attirés en vertu de la loi intitulée Psychologists Act, et de présenter un certificat que le conseil scolaire juge acceptable, signé par les médecins ou les psychologues, et qui indique les conclusions relatives à l'état physique ou psychologique de cet employé ou de cette personne;
- g) renvoyer sans préavis l'employé ou toute autre personne qui, dans un délai de 14 jours suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa f), n'a pas fait d'effort raisonnable pour se soumettre à l'examen ou au test;
- h) lorsque le certificat présenté au conseil scolaire conformément à l'alinéa f) établit que l'état physique ou psychologique de l'employé ou de toute autre personne serait préjudiciable à un employé du conseil scolaire ou aux élèves, enjoindre à l'employé ou à la personne de prendre un congé de maladie ou un autre congé acquis ou, si ses crédits de congé sont épuisés, l'obliger à prendre un congé non payé;
- i) suspendre, avec ou sans rémunération, l'employé ou toute autre personne qui est inculpé d'une infraction dont le conseil scolaire estime qu'elle le rend inapte à remplir ses fonctions;

- j) sous réserve de l'autorisation écrite du parent de l'élève concerné et conjointement avec les autorités responsables de la réglementation de la circulation dans le secteur, prévoir un système de patrouilles scolaires dans lequel l'élève peut aider à guider la circulation automobile, notamment sur la voie publique, dans la mesure où la circulation nuit à l'entrée et à la sortie des élèves;
- k) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, recueillir des fonds sur son propre crédit pour réaliser ses objectifs;
- l) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, vendre ou louer des biens pour réaliser ses objectifs;
- m) prélever des droits pour le transport des élèves;
- n) adhérer à une association provinciale de conseils scolaires et verser la cotisation requise.

(2) Nonobstant l'article 75 ou le paragraphe (1) du présent article, le conseil scolaire ne peut fermer une école qu'après avoir donné aux parents des élèves concernés la possibilité de lui soumettre des observations.

1997, c S-12.2, art 76

### **Composition du conseil scolaire francophone**

95.

(1) L'élection du conseil scolaire francophone se tient à la même date et selon les mêmes modalités que l'élection des conseils scolaires aux termes de l'article 53, ou à la date que fixe le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), sont inéligibles au conseil scolaire francophone :

- a) les employés du conseil scolaire francophone;
- b) les personnes ayant conclu un contrat avec le conseil scolaire francophone ou qui a un intérêt dans un tel contrat;
- c) les employés du ministère chargé de l'éducation, sauf approbation préalable écrite du ministre.

(3) Le nombre de conseillers scolaires à élire, qui ne doit pas dépasser douze, est fixé et peut être modifié par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(4) Nonobstant le paragraphe (3), le premier conseil scolaire francophone élu est composé de dix conseillers scolaires élus selon les modalités suivantes :

- a) quatre personnes issues du conseil d'école de Port-au-Port;
- b) deux personnes issues du conseil d'école de l'Ouest du Labrador;
- c) deux personnes issues du conseil d'école de l'Est du Labrador; et
- d) deux personnes issues du conseil d'école de Saint-Jean.

(5) [Abr. par 2016, c 35, art 2]

1997, c S-12.2, art 95; 2016, c 35, art 2

### **Fonds de construction**

100. Le ministre assume, à même les crédits approuvés par la Chambre d'assemblée, les dépenses de construction, d'agrandissement et d'équipement des écoles de langue maternelle française conformément aux recommandations du conseil scolaire francophone.

1997, c S-12.2, art 100

### **Conseil d'école – membres votants**

102.

(1) Un conseil d'école assume la responsabilité de chaque école de langue maternelle française.

(2) Le nombre des membres élus au conseil d'école, qui ne dépasse pas neuf, ainsi que les

écoles dont le conseil d'école est responsable sont déterminés et peuvent être modifiées par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(3) Nonobstant le paragraphe (2) :

a) Le premier conseil d'école élu de Port-au-Port est responsable de chaque école de langue maternelle française située à La Grand'Terre et à Cap Saint-Georges;

b) Le premier conseil d'école élu de l'ouest du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Labrador City ou à Wabush;

c) Le premier conseil d'école élu de l'est du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Happy Valley – Goose Bay;

d) Le premier conseil d'école élu de Saint-Jean est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Saint-Jean.

(4) Le parent d'un élève inscrit dans une école de langue maternelle française, d'un enfant inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française ou d'un enfant qui peut, aux termes de la présente loi, être inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française et qui n'est inscrit dans aucune autre école, peut voter à l'élection des membres du conseil d'école responsable de l'école.

(5) Tout candidat à une élection au conseil d'école remplit les critères suivants :

a) il est âgé d'au moins 18 ans;

b) il est citoyen canadien ou a été légalement admis au Canada comme résident;

c) il réside dans la province;

d) sa candidature a été proposée par une personne ayant le droit de voter à l'élection des membres du conseil d'école.

(6) Le directeur d'école ou les enseignants d'une école de langue maternelle française ne sont pas éligibles au conseil d'école responsable de l'école.

(7) Le directeur du conseil scolaire francophone n'est pas éligible au conseil d'école.

(8) Lorsque le nombre de membres élus au conseil d'école est inférieur au nombre fixé par arrêté du ministre, ce dernier nomme, sur recommandation du conseil scolaire francophone ou du conseil scolaire francophone provisoire désigné en vertu de l'article 114, le nombre de membres nécessaire pour satisfaire à l'arrêté.

(9) Le membre élu ou nommé au conseil d'école en vertu du présent article a le droit de vote au conseil d'école.

(10) L'élection des membres du conseil d'école doit avoir lieu en même temps que l'élection du conseil scolaire francophone aux termes de l'article 95 ou à la date fixée par le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone, et le mandat des membres élus à un conseil d'école est de même durée que celui des conseillers scolaires.

1997, c S-12.2, art 102; 2016, c 35, art 6

## **ANNEXE B – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**



## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Énoncé de responsabilité de la direction            | 1  |
| Rapport de l'auditeur indépendant                   | 2  |
| État consolidé de la situation financière           | 4  |
| État consolidé des résultats et du surplus accumulé | 5  |
| État consolidé de la variation de la dette nette    | 6  |
| État consolidé des flux de trésorerie               | 7  |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés    | 8  |
| Annexes consolidées                                 | 16 |



## Énoncé de responsabilité de la direction

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire francophone provincial (ci-après appelé le 'Conseil') ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public canadien et la réglementation provinciale et l'intégrité et l'objectivité de ces états financiers sont la responsabilité de la direction. De plus, la direction est responsable pour toutes les notes et les annexes des états financiers consolidés et de s'assurer que cette information correspond, là où c'est approprié, avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

La direction est aussi responsable de mettre en place et d'entretenir un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que de l'information financière fiable est générée.

Le Conseil d'administration du Conseil scolaire est responsable d'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de divulgation financière et de contrôle interne et exerce ces responsabilités à travers le Conseil. Le Conseil révisé les états financiers consolidés internes sur une base périodique et les états financiers consolidés audités sur une base annuelle.

Les auditeurs externes, MNP LLP, effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès à la direction financière du Conseil scolaire et les rencontrent au besoin.

Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leurs procédures d'audit et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil scolaire.

Au nom du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador:

*Michael Clair*

*10-juillet-2023*

**Signature du Président du Conseil scolaire - M. Michael Clair**

**Date de signature**

*Selena Mell*

*10-juillet-2023*

**Signature de la Directrice générale de l'éducation - Mme Selena Mell**

**Date de signature**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2022, l'état consolidé des résultats et surplus accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador au 30 juin 2022, ainsi que de l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La direction est responsable d'autres informations, y compris le rapport annuel, qui devraient nous être fournies après la date du présent rapport d'audit.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus lorsqu'elles seront disponibles et, en ce faisant, d'examiner si elles présentent une incohérence significative avec les états financiers consolidés ou avec les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de notre audit ou si elles semblent contenir des anomalies significatives.

Lors de la lecture du rapport annuel, si nous concluons qu'il contient une inexactitude significative, nous sommes tenus de le communiquer aux personnes responsables de la gouvernance de l'entreprise.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 10 juillet 2023

**MNP LLP**

**COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 30 JUIN 2022**

**ACTIFS FINANCIERS**

|                                     | <b>2022</b> | <b>Retraité – note 3<br/>2021</b> |
|-------------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Encaisse                            | 1 144 170\$ | 1 226 700\$                       |
| Investissements à court terme       | -           | 5 030                             |
| Débiteurs (Note 8)                  | 981 796     | 812 611                           |
| Taxe de vente harmonisée à recevoir | 55 833      | 49 583                            |
|                                     | 2 181 799   | 2 093 924                         |

**PASSIFS FINANCIERS**

|   |                    |                    |
|---|--------------------|--------------------|
| Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador          | 203 952            | 236 494            |
| Créditeurs et frais courus (Note 10)                        | 262 950            | 263 301            |
| Obligation pour paie d'été des enseignants (Note 5)         | 686 797            | 693 296            |
| Revenus reportés (Note 18)                                  | 603 519            | 568 728            |
| Dépôts remboursables (Note 7)                               | 13 000             | 15 822             |
| Obligation de mise hors service d'immobilisations (Note 17) | 4 501 898          | 4 501 898          |
| Avantages sociaux futurs des employés                       |                    |                    |
| Congé de maladie (Note 8)                                   | 582 999            | 596 445            |
| Autres (Note 13)  | 261 109            | 289 897            |
|   | 7 116 224          | 7 165 881          |
| <b>Dettes nettes</b>  | <b>(4 934 425)</b> | <b>(5 071 957)</b> |

**ACTIFS NON FINANCIERS**

|  |                    |                     |
|--|--------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles (Annexe 7) | 7 935 223          | 8 029 783           |
| Dépenses payées d'avance               | -                  | 1 109               |
|  | 7 935 223          | 8 030 892           |
| <b>Surplus accumulé (Note 12)</b>      | <b>3 000 797\$</b> | <b>2 958 935 \$</b> |

Approuvé:

Président Michael Clair Directrice générale de l'Éducation Selma Myer

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|  | Budget (Note 16) | <u>2022</u>               | <u>2022</u>               | Retraité – note 3         |
|--|------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
|  | <u>2022</u>      |                           |                           | <u>2021</u>               |
| <b>Revenus (Annexe 1)</b>  |                  |                           |                           |                           |
| Subventions provinciales   |                  | 10 016 600\$              | 10 198 831\$              | 9 795 451\$               |
| Subventions projets Programmes des langues officielles en éducation                      |                  | 1 257 000                 | 1 197 051                 | 1 058 062                 |
| Services auxiliaires   |                  | 206 000                   | 208 572                   | 206 142                   |
| Divers   |                  | <u>8 950</u>              | <u>45 679</u>             | <u>10 240</u>             |
| <b>Total des Revenus</b>   |                  | <u>11 488 550</u>         | <u>11 650 133</u>         | <u>11 069 895</u>         |
| <b>Charges</b>   |                  |                           |                           |                           |
| Frais d'administration (Annexe 2)  |                  | 677 050                   | 789 152                   | 656 458                   |
| Programmes éducatifs (Annexe 3)  |                  | 6 276 650                 | 6 421 091                 | 6 154 872                 |
| Entretien et fonctionnement (Annexe 4)   |                  | 2 396 050                 | 1 850 718                 | 2 038 243                 |
| Transport scolaire (Annexe 5)  |                  | 1 063 300                 | 1 102 645                 | 1 171 895                 |
| Services auxiliaires (Annexe 6)  |                  | 241 750                   | 247 614                   | 234 820                   |
| Services aux élèves - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 8) |                  | <u>1 257 000</u>          | <u>1 197 051</u>          | <u>1 058 062</u>          |
| <b>Total des Charges</b>   |                  | <u>11 911 800</u>         | <u>11 608 271</u>         | <u>11 314 350</u>         |
| Surplus annuel (déficit)   |                  | (423 250)                 | 41 862                    | (244 455)                 |
| <b>Surplus accumulé, début de l'exercice</b>   |                  | <u>2 958 935</u>          | <u>2 958 935</u>          | <u>3 203 390</u>          |
| <b>Surplus accumulé, fin de l'exercice (Note 12)</b>                                     |                  | <u><u>2 535 685\$</u></u> | <u><u>3 000 797\$</u></u> | <u><u>2 958 935\$</u></u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | <b>Budget (Note 16)</b> |                      | <b>Retraité - note 3</b> |
|---|-------------------------|----------------------|--------------------------|
|   | <b><u>2022</u></b>      | <b><u>2022</u></b>   | <b><u>2021</u></b>       |
| Surplus annuel (déficit)                      | (423 250)\$             | 41 862\$             | (244 455)\$              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles     | -                       | (498 067)            | -                        |
| Amortissement des immobilisations corporelles | -                       | 481 687              | 464 790                  |
| Variation des frais payés d'avance            | -                       | 1 110                | 1 112                    |
| Réduction de valeur d'immobilisations         | -                       | <u>110 939</u>       | <u>-</u>                 |
| (Augmentation) diminution de la dette nette   | (423 250)               | 137 531              | 219 223                  |
| <b>Dette nette, début d'exercice</b>          | <u>(5 071 957)</u>      | <u>(5 071 957)</u>   | <u>(5 291 180)</u>       |
| <b>Dette nette, fin d'exercice</b>            | <u>(5 495 207)\$</u>    | <u>(4 934 426)\$</u> | <u>(5 071 957)\$</u>     |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|  | <u>2022</u>        | <u>2021</u>        |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Encaisse provenant (utilisée par) des (les) activités suivantes</b> |                    |                    |
| <b>Activités d'exploitation</b>  |                    |                    |
| Surplus annuel   | 41 862\$           | (244 455)\$        |
| Items n'affectant pas l'encaisse                                       |                    |                    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                          | 481 687            | 464 790            |
| Débiteurs  | (169 190)          | (120 435)          |
| Réduction de valeur d'immobilisations                                  | 110 ,939           | -                  |
| Taxe de vente harmonisée à recevoir                                    | (6 250)            | (13 746)           |
| Dépenses payées d'avance   | 1 114              | (1 114)            |
| Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador                     | (32 542)           | (263 248)          |
| Créditeurs et frais courus   | (350)              | 86 029             |
| Dépôts remboursables   | (2 822)            | 6 000              |
| Obligation pour paie d'été des enseignants                             | (6 499)            | 50 212             |
| Indemnité de départ comptabilisée d'avance                             | -                  | (19 872)           |
| Congé de maladie   | (13 446)           | 2 976              |
| Avantages sociaux futurs des employés - autres                         | (28 787)           | 33 586             |
| Revenus reportés   | 34 791             | (12 810)           |
|  | <u>410 507</u>     | <u>(32 087)</u>    |
| <b>Activités d'immobilisations corporelles</b>                         |                    |                    |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                             | <u>(498 067)</u>   | <u>-</u>           |
|  | <u>(498 067)</u>   | <u>-</u>           |
| <b>Activités d'investissements</b>                                     |                    |                    |
| Investissements à court terme  | <u>5 030</u>       | <u>-</u>           |
| <b>Augmentation (Diminution) de l'encaisse</b>                         | (82 530)           | (32 087)           |
| <b>Encaisse, début de l'exercice</b>                                   | <u>1 226 700</u>   | <u>1 258 787</u>   |
| <b>Encaisse, fin de l'exercice</b>                                     | <u>1 144 170\$</u> | <u>1 226 700\$</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés



**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

**1. Nature des activités**

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP ou "le Conseil") est le seul conseil scolaire francophone public de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il offre l'enseignement en français langue première aux enfants de parents ayants droit, tel que défini par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Conseil possède les mêmes pouvoirs que l'autre district scolaire de la province, auquel s'ajoute un mandat supplémentaire de promotion de la langue française et de la culture francophone.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public qui sont représentés par des normes émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Voici un sommaire des principales méthodes comptables adoptées par le Conseil scolaire:

- a) Ces états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du District. Cette entité comptable comprend toutes les organisations contrôlées par le district et imputables devant l'administration, ainsi que leurs propres affaires et ressources financières. Les entités consolidées sont le district et les écoles qu'il contrôle.
- b) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme. Les liquidités soumises à des restrictions qui empêchent leur utilisation à des fins courantes sont incluses dans les liquidités soumises à restrictions.
- c) Les actifs sont classés comme financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont des actifs qui peuvent être utilisés pour s'acquitter de dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Les actifs non financiers sont des actifs qui sont acquis, construits ou développés mais ne fournissent normalement pas de ressources pour acquitter des passifs existants. Ils sont plutôt utilisés pour fournir des services publics, qui peuvent être consommés dans le cadre d'opérations normales et qui ne sont pas destinés à être revendus sur le marché dans le cadre des activités normales. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance.
- d) La principale source de financement pour le Conseil scolaire est le ministère de l'Éducation ("le ministère") du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministère fournit du financement pour les opérations, le transport scolaire et les salaires des enseignants. Le financement des dépenses en capital et des travaux de transformation ou d'amélioration importants est assuré par le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Les transferts gouvernementaux assortis de conditions restreignant leur utilisation sont comptabilisés en tant que revenus lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'éligibilité sont remplis. Lorsque le transfert donne lieu à une obligation qui constitue un passif, le transfert est comptabilisé lorsque le passif est réglé. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont perçus.
- e) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties au cours de leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles ne sont pas amorties avant leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

- f) L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire basée sur le nombre d'exercices financiers suivant:

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| Édifices scolaires      | 40 ans |
| Mobilier                | 10 ans |
| Équipement              | 10 ans |
| Ordinateurs             | 4 ans  |
| Améliorations locatives | 5 ans  |

- g) Le Conseil scolaire a acquis, dans certains cas, des terrains pour ses bâtiments sans coût. Dans d'autres cas, le Conseil a obtenu l'autorisation de se servir du terrain, sans devenir propriétaire, tant et aussi longtemps que les propriétés sont utilisées pour des fins pédagogiques. Dans le cas où le terrain constitue la propriété du Conseil et la détermination de la valeur de marché n'était pas possible, une valeur nominale leur a été accordé.
- h) Pour la paie des enseignants, des aides-élèves, des directions des écoles, de la direction du Conseil scolaire et des coordinations des programmes : le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador traite les paies et remet les déductions à la source directement aux agences appropriées. Les montants comptabilisés dans ces états financiers consolidés reflètent les salaires bruts et les avantages sociaux pour l'année tels que calculés par le ministère.
- i) Coûts de régimes de retraite : tous les employés permanents du Conseil scolaire bénéficient de régimes de retraite administrés par le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les employés et le Conseil scolaire doivent, tous les deux, contribuer aux régimes de retraite. Les obligations postérieures à la retraite des employés relèvent de la responsabilité du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour les régimes de retraite, les contributions de l'employeur sont comptabilisées sur une base courante.
- j) Les employés du Conseil scolaire ont droit à des congés de maladie payés qui s'accumulent mais ne s'acquiescent pas. Conformément à la comptabilité pour le secteur public pour les avantages postérieurs à l'emploi et les soldes compensatoires, le Conseil scolaire comptabilise le passif dans la période dans laquelle l'employé fournit le service. L'obligation est établie par calcul actuariel utilisant des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction de la probabilité d'utilisation des congés de maladie accumulés, de l'évolution des salaires et des gages futurs, de l'âge de l'employé, de la probabilité de départ, de l'âge de la retraite, du taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt à long terme de la province. Les gains et pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon un calcul actuariel, dans l'état consolidé des résultats.
- k) Le district mène ses activités par le biais de six segments déclarables : l'administration, les programmes éducatifs, l'opération et l'entretien, le transport scolaire, les services auxiliaires et les services aux élèves. Ces secteurs opérationnels sont établis par la direction pour faciliter la réalisation des objectifs du district, pour aider à la prise de décision en matière d'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

Pour chaque secteur, les produits et les charges représentent à la fois les montants directement attribuables au secteur et les montants et les montants qui sont alloués sur une base raisonnable. C'est pourquoi, certaines méthodologies d'allocation sont employées dans la préparation de l'information financière sectorielle.

Les conventions comptables utilisées dans ces secteurs sont cohérentes avec celles suivies pour la préparation des états financiers consolidés. Les transferts intersectoriels sont comptabilisés à leur valeur d'échange.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

- l) En préparant les états financiers consolidés pour le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés dans l'actif et le passif à la date des états financiers consolidés et sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés durant la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments significatifs soumis à ces estimations et hypothèses comprennent :

- le passif pour les avantages sociaux futurs des employés
- la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations corporelles
- la durée de vie utile estimée des actifs

- m) À compter du 1er juillet 2022, le Conseil scolaire devra adopter PS3400 Revenu. Selon la norme, les transactions qui comprennent des obligations de résultats sont identifiées comme des "contrats d'échange" tandis que celles qui n'ont pas d'obligations de résultats sont identifiées comme des "contrats sans échange". Les revenus des contrats d'échange doivent être comptabilisés lorsque les obligations de performance sous-jacentes ont été satisfaites, tandis que les revenus des contrats sans échange doivent être comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Cette norme peut être appliquée rétroactivement ou prospectivement et une adoption anticipée est autorisée. L'impact de l'adoption de cette norme sur les résultats financiers du Conseil scolaire ne peut être déterminé pour le moment.
- n) Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances indiquant que le potentiel de service pourrait ne pas être récupéré.
- o) Le District comptabilise une obligation de mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle une obligation légale liée à la mise hors service de l'immobilisation corporelle est encourue et lorsqu'une estimation raisonnable de ce montant peut être faite. L'obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement évaluée à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date du bilan consolidé. Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'actif concerné et est ensuite amorti sur la durée de vie de l'actif.

À chaque date de l'état consolidé de la situation financière, l'obligation de mise hors service des immobilisations est examinée et ajustée pour refléter la meilleure estimation actuelle du passif. Ces ajustements peuvent résulter de changements des hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires au règlement de l'obligation y compris des changements dans les probabilités estimées, les montants et le calendrier de règlement des exigences légales de l'obligation et du taux d'actualisation. Ces changements sont comptabilisés comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation de mise hors service d'une immobilisation, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'actif correspondant.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

**3. Changement de méthode comptable**

**Obligation de mise hors service d'immobilisations**

Le 1er juillet 2021, l'organisme a adopté le chapitre 3280 du Manuel des normes comptables pour le secteur public – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme fournit des indications sur la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme qui sont soit en cours d'utilisation productive, soit qui ne sont plus en cours d'utilisation productive et qui sont contrôlées par l'organisme, ainsi que sur les coûts liés à la mise hors service de ces actifs.

La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, mais le Conseil scolaire l'a adoptée par anticipation et utilise l'application rétroactive modifiée avec retraitement des montants comparatifs de la période précédente. L'impact sur les états financiers consolidés de l'organisation se résume comme suit :

|  | Déclaré le<br>30 juin 2021 | Augmentation<br>(Diminution) | Retraité<br>30 juin 2021 |
|--|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Immobilisations                                      | 7 574 065\$                | 455 718\$                    | 8 029 783\$              |
| Obligation de mise hors service<br>d'immobilisations | -                          | 4 501 898                    | 4 501 898                |
| Amortissement  | 420 404                    | 44 387                       | 464 791                  |
| Surplus accumulé – début                             | 7 205 183\$                | (4 001 783)\$                | 3 203 400\$              |

**4. Instruments financiers**

Les instruments financiers du Conseil scolaire sont composés de l'encaisse, des investissements à court terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs, des avantages sociaux payables, du payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'obligation pour paie d'été des enseignants et des dépôts remboursables. C'est l'opinion de la direction que le Conseil scolaire n'est pas exposé à des risques importants en rapport aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit résultant de ces instruments financiers.

La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de la juste valeur.

**5. Obligation pour paie d'été des enseignants**

Le Conseil comptabilise un passif de vacances (d'été) pour les enseignants du Conseil scolaire. Ce passif se rapporte aux salaires des enseignants gagnés durant l'année scolaire mais qui ne sont versés aux enseignants qu'après le 30 juin. Ainsi, le Conseil a comptabilisé un débiteur pour paie de vacances de 686 797\$ (2021 – 693 296\$).

**6. Subvention pour assurances**

Le coût d'assurance pour les propriétés scolaires est payé par le gouvernement provincial et aucun montant n'a été inscrit dans les comptes pour refléter ce coût.

**7. Dépôts remboursables**

Le Conseil scolaire perçoit des cautionnements d'exécution de ses fournisseurs de services d'entretien pluriannuels des systèmes de climatisation, de chauffage et d'aération ainsi que des entrepreneurs de contrats pluriannuels mécaniques, électriques et de déneigement. Au 30 juin 2022, le solde à payer est 13 000\$ (2021 - 15 882\$)

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

**8. Avantages sociaux futurs des employés - congé de maladie**

|  | <u>2022</u>      | <u>2021</u>      |
|--|------------------|------------------|
| Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice         | 596 445\$        | 593 469\$        |
| Charges au titre des avantages   |                  |                  |
| Coût des avantages pour les services rendus                              | 40 875           | 19 323           |
| Charge d'intérêts  | (10 624)         | 14 643           |
| Amortissement du gain durant la période                                  | (16 124)         | (4 351)          |
| Avantages payés  | <u>(48 821)</u>  | <u>(26 639)</u>  |
| <b>Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>    | 582 999          | 596 445          |
| Gain d'expérience actuarielle non-amortie                                | <u>(189 983)</u> | <u>(164 772)</u> |
| Total, obligation au titre des prestations constituées                   | <u>393 016</u>   | <u>431 673</u>   |
| <br>   |                  |                  |
| Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés |                  |                  |
| Enseignants  | 521 519          | 529 525          |
| Employés du conseil  | 43 271           | 48 233           |
| Aides-élèves   | <u>18 209</u>    | <u>18 687</u>    |
| Total, fin de l'exercice   | <u>582 999\$</u> | <u>596 445\$</u> |

Les hypothèses actuarielles importantes appliquées pour mesurer le congé de maladie et les charges au titre des avantages sont comme suit:

|  | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-------------|-------------|
| Taux d'escompte - coût des avantages (%) | 2,75        | 2,85        |

Le taux d'augmentation de la rémunération est de 3,75% pour les promotions et le mérite, plus l'inflation au 30 juin 2022 (2021 – 3,5%)

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

| <b>9. Débiteurs</b>  | <u><b>2022</b></u>         | <u><b>2021</b></u>         |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Gouvernement provincial  | 292 786\$                  | 65 276\$                   |
| Gouvernement provincial - Paie d'été des enseignants (Note 5)                  | 686 797                    | 693 296                    |
| Programme d'appui aux droits linguistiques                                     | -                          | 11 195                     |
| Avances pour déplacements et divers  | <u>2 213</u>               | <u>42 844</u>              |
|  | <u><u>981 796\$</u></u>    | <u><u>812 611\$</u></u>    |
| <br>   |                            |                            |
| <b>10. Crédoiteurs et frais courus</b>   | <u><b>2022</b></u>         | <u><b>2021</b></u>         |
| Fournisseurs   | 132 188\$                  | 176 963\$                  |
| Charges courues  | 85 110                     | 46 698                     |
| Salaires et bénéficoes à payer   | <u>45 652</u>              | <u>39 640</u>              |
|  | <u><u>262 950\$</u></u>    | <u><u>263 301\$</u></u>    |
| <br>   |                            |                            |
| <b>11. Dépenses par objet</b>  | <u><b>2022</b></u>         | <u><b>2021</b></u>         |
| Salaires   | 6 807 664\$                | 6 531 676\$                |
| Avantages sociaux  | 1 165 256                  | 1 177 512                  |
| Fournitures et services  | 2 792 561                  | 2 922 552                  |
| Services contractuels et honoraires  | 285 850                    | 162 550                    |
| Formation  | 52 075                     | 41 601                     |
| Location   | 20 581                     | 12 302                     |
| Amortissement  | 481 687                    | 464 791                    |
| Intérêts   | <u>2 597</u>               | <u>1 356</u>               |
|  | <u><u>11 608 271\$</u></u> | <u><u>11 314 340\$</u></u> |
| <br>   |                            |                            |
| <b>12. Détail du surplus accumulé</b>  | <u><b>2022</b></u>         | <u><b>2021</b></u>         |
| <b>Composition en fin d'exercice</b>   |                            |                            |
| Fond restreint - Centre des Grands-Vents (Note 14)                             | - \$                       | 19 762 \$                  |
| Investissement net en immobilisations corporelles                              | 7 935 223                  | 8 029 783                  |
| Congé de maladie accumulé non-capitalisé (Note 8)                              | (582 999)                  | (596 445)                  |
| Obligation de mise hors service d'immobilisations non-capitalisée<br>(Note 17) | (4 501 898)                | (4 501 898)                |
| Congés payés exécutifs non-capitalisés (Note 13)                               | (224 146)                  | (233 037)                  |
| Soldes bancaires de l'école  | 144 900                    | 123 150                    |
| Surplus accumulé opérationnel  | <u>229 717</u>             | <u>117 620</u>             |
| <b>Surplus accumulé total</b>  | <u><u>3 000 797\$</u></u>  | <u><u>2 958 935\$</u></u>  |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

**13. Avantages sociaux futurs des employés - Autres**

Le congé payé pour les employés cadres et les avantages de paie de vacances pour le personnel du bureau du Conseil et le personnel de conciergerie sont comptabilisés conformément aux taux applicables à ces groupes.

Les avantages sociaux futurs des employés sont tels que suit:

|                                | <u>2022</u>      | <u>2021</u>      |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Congé payé des employés cadres | 224 146\$        | 273 037\$        |
| Paie de vacances des employés  | 36 964           | 56 860           |
|                                | <u>261 110\$</u> | <u>289 897\$</u> |

**14. Réserve**

En conformité avec les baux des locataires du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents à Saint-Jean, le Conseil scolaire maintient une réserve à usage restreint que la direction a désignée pour permettre l'acquisition future d'équipement et des rénovations majeures à l'édifice.

**15. Opérations entre apparentés**

Le Conseil scolaire est lié par un contrôle commun à tous les ministères, agences, conseil scolaires, régies de santé et les sociétés d'État de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Les transactions avec ces entités, à moins qu'elles ne soient divulguées séparément, sont considérées comme étant dans le cours normal des opérations et sont enregistrées à la valeur d'échange.

**16. Chiffres budgétaires**

Les chiffres budgétaires inclus dans les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration lors de l'adoption du budget annuel le 27 novembre 2021.

**17. Obligation de mise hors service d'immobilisations**

Les obligations du district en matière de mise hors service d'immobilisations concernent l'amiante et d'autres contaminants dans des bâtiments qui consistent principalement en des écoles. Les bâtiments n'ont pas de date de mise hors service fixe, mais leur durée de vie utile est de 40 ans, et les obligations de mise hors service des immobilisations seront amorties linéairement sur la durée de vie utile restante.

L'estimation de la responsabilité est basée sur des recherches menées par une tierce partie. En ce qui concerne les bâtiments, les recherches ont montré que le coût moyen du désamiantage par mètre carré variait considérablement en fonction de la date de construction des bâtiments. Par conséquent, les bâtiments ont été regroupés en fonction de l'année de construction et un coût a été appliqué sur la base de l'étude de la tierce partie.

Le district n'a pas augmenté ou actualisé les coûts associés à l'obligation de mise hors service des immobilisations car la date de mise hors service de chaque école n'est pas connue. Si le district avait augmenté et actualisé les obligations liées à la mise hors service des immobilisations sur la base de la durée de vie utile restante des actifs, la différence se serait avérée immatérielle.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

**18. Revenus reportés**

Les revenus reportés représentent les fonds destinés à des fins spécifiques pour lesquelles les critères de comptabilisation des revenus n'ont pas été remplis. Le financement est reporté et inclus dans les revenus lorsqu'il est autorisé et que tous les critères d'éligibilité sont remplis, à condition qu'il n'y ait pas de stipulations donnant lieu à un passif. Les variations du financement reporté à des périodes futures sont les suivantes :

|  | <u>2022</u>       | <u>2021</u>       |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Solde, début de l'exercice</b>                                      | 568 728\$         | 581 524\$         |
| Moins les montants comptabilisés aux revenus<br>au cours de l'exercice | (11 650 133)      | (11 069 895)      |
| Plus les montants financés durant l'exercice                           | <u>11 684 924</u> | <u>11 057 099</u> |
| <b>Solde, fin de l'exercice</b>  | <u>603 519\$</u>  | <u>568 728\$</u>  |



**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 1 - REVENUS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

| Revenus   | Budget (Note 16)<br>2022 | Réal<br>2022        | Réal<br>2021        |
|---|--------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Subventions - Projets Programme des Langues officielles en éducation</b> |                          |                     |                     |
| Subventions d'exploitation  | 1 257 000\$              | 1 197 051\$         | 1 058 062\$         |
|   | <u>1 257 000</u>         | <u>1 197 051</u>    | <u>1 058 062</u>    |
| <b>Subventions du gouvernement provincial</b>                               |                          |                     |                     |
| Subventions d'exploitation  | 1 974 600                | 1 946 500           | 1 906 809           |
| Acquisitions d'immobilisation   |                          |                     |                     |
| corporelles - édifices et terrains  | 250 000                  | 498 067             | -                   |
| Rénovations majeures aux édifices   | 500 000                  | 135 414             | 283 037             |
| Subventions spéciales   |                          |                     |                     |
| Moniteurs de langues  | 45 000                   | 29 883              | 46 370              |
| Autre   | 96 000                   | 224 183             | 399 081             |
| Salaires et avantages sociaux   |                          |                     |                     |
| Direction   | 459 300                  | 432 680             | 438 516             |
| Enseignants   | 5 105 000                | 5 183 120           | 4 983 063           |
| Suppléants  | 265 000                  | 341 833             | 287 606             |
| Aides-élèves  | 130 000                  | 146 114             | 128 048             |
| Direction des services éducatifs  | 130 400                  | 164 165             | 152 874             |
| Transport scolaire  |                          |                     |                     |
| Contractés  | 1 061 300                | 1 096 872           | 1 170 047           |
|   | <u>10 016 600</u>        | <u>10 198 831</u>   | <u>9 795 451</u>    |
| <b>Services auxiliaires</b>   |                          |                     |                     |
| Revenus au niveau des écoles  | 70 000                   | 83 883              | 78 741              |
| Revenus de locations des écoles et services -                               |                          |                     |                     |
| Centre des Grands-Vents   | 111 000                  | 99 689              | 102 401             |
| Autre location - ARCO - Côte ouest  | 25 000                   | 25 000              | 25 000              |
|   | <u>206 000</u>           | <u>208 572</u>      | <u>206 142</u>      |
| <b>Divers</b>   |                          |                     |                     |
| Intérêts sur les investissements  | 8 500                    | 12 650              | 10 010              |
| Programme d'appui aux droits linguistiques                                  | -                        | 11 195              | -                   |
| Autre - divers  | 450                      | 1 102               | 230                 |
| Réclamation d'assurance   | -                        | 20 732              | -                   |
|   | <u>8 950</u>             | <u>45 679</u>       | <u>10 240</u>       |
| <b>Total des revenus</b>  | <u>11 488 550\$</u>      | <u>11 650 133\$</u> | <u>11 069 895\$</u> |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 2 - FRAIS D'ADMINISTRATION  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | <b>Budget (Note 16)<br/>2022</b> | <b>Réel<br/>2022</b>    | <b>Réel<br/>2021</b>    |
|---|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Salaires et avantages sociaux                 |                                  |                         |                         |
| Direction et direction adjoint                | 340 800\$                        | 291 783\$               | 327 882\$               |
| Personnel du bureau                           | 198 500                          | 197 626                 | 201 585                 |
| Fournitures de bureau                         | 3 000                            | 3 710                   | 2 696                   |
| Remplacement de meubles et d'équipements      | 7 000                            | 8 659                   | 3 534                   |
| Affranchissement                              | 4 750                            | 2 732                   | 4 829                   |
| Téléphone et internet                         | 10 000                           | 8 956                   | 8 503                   |
| Location et réparation d'équipement de bureau | 6 000                            | 5 044                   | 5 914                   |
| Frais bancaires                               | 7 000                            | 9 070                   | 7 079                   |
| Réparations et entretien - édifices à bureaux | 4 000                            | 3 552                   | 951                     |
| Déplacements                                  | 10 000                           | 9 651                   | 1 923                   |
| Dépenses - réunions du Conseil scolaire       | 7 500                            | -                       | -                       |
| Services professionnels - frais légaux        | 20 000                           | 142 343                 | 26 178                  |
| Services professionnels - remboursables       | 20 000                           | 47 833                  | 15 998                  |
| Services professionnels - autres              | 21 000                           | 28 168                  | 37 229                  |
| Publicités - recrutement du personnel         | 2 500                            | 12 252                  | 1 184                   |
| Cotisations                                   | 5 000                            | 4 800                   | 9 755                   |
| Déménagement                                  | 3 500                            | 9 542                   | -                       |
| Divers  | 2 000                            | 166                     | 212                     |
| Perfectionnement                              | 3 500                            | 511                     | 6                       |
| Assurances                                    | 1 000                            | 2 754                   | 1 000                   |
| <b>Total des frais d'administration</b>       | <b><u>677 050\$</u></b>          | <b><u>789 152\$</u></b> | <b><u>656 458\$</u></b> |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 3 - PROGRAMMES ÉDUCATIFS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | <u>Budget (Note 16)<br/>2022</u> | <u>Réel<br/>2022</u> | <u>Réel<br/>2021</u> |
|---|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Salaires pédagogiques</b>                            |                                  |                      |                      |
| Salaires des enseignants                                |                                  |                      |                      |
| Réguliers   | 4 250 000\$                      | 4 319 575\$          | 4 071 860\$          |
| Suppléants  | 265 000                          | 334 371              | 282 586              |
| Direction des services éducatifs                        | 138 500                          | 131 367              | 138 424              |
| Payés par le Conseil                                    | 2 000                            | 2 681                | 3 587                |
| Avantages sociaux - général                             | 750 000                          | 750 985              | 795 719              |
| Secrétaires d'école - salaires et avantages sociaux     | 243 800                          | 253 523              | 213 717              |
| Taxe sur les salaires                                   | 105 000                          | 108 670              | 105 125              |
| Autre - salaires et avantages sociaux:                  |                                  |                      |                      |
| Coordinateurs de programmes                             | 140 000                          | 111 919              | 132 197              |
| Autre - salaires et avantages sociaux: aides-élèves     | 130 000                          | 146 116              | 128 048              |
|   | <u>6 024 300</u>                 | <u>6 159 207</u>     | <u>5 871 263</u>     |
| <b>Matériel pédagogique</b>                             |                                  |                      |                      |
| Fournitures scolaires                                   | 22 500                           | 26 371               | 22 142               |
| Matériel - Centres de ressources - remboursables        | -                                | 360                  | -                    |
| Matériel pédagogique - remboursables                    | 15 000                           | 18 200               | 69 337               |
| Matériel pédagogique                                    | 32 500                           | 18 717               | 25 171               |
|   | <u>70 000</u>                    | <u>63 648</u>        | <u>116 650</u>       |
| <b>Mobilier et équipement pédagogique</b>               |                                  |                      |                      |
| Remplacement  | 25 000                           | 27 918               | 32 078               |
| Locations et réparations                                | 9 750                            | 9 794                | 9 469                |
|   | <u>34 750</u>                    | <u>37 712</u>        | <u>41 547</u>        |
| <b>Déplacement du personnel pédagogique</b>             |                                  |                      |                      |
| Coordonnateurs de programmes                            | 2 500                            | -                    | -                    |
| Enseignants   | 1 000                            | 176                  | 466                  |
| Sessions de formation et conférences                    | 500                              | -                    | -                    |
| Enseignants - déplacement remboursable                  | 5,000                            | -                    | -                    |
|   | <u>9 000</u>                     | <u>176</u>           | <u>466</u>           |
| <b>Autres coûts attribués à la pédagogie</b>            |                                  |                      |                      |
| Programme de moniteur francophone                       | 48 800                           | 32 698               | 50 269               |
| Services de la Commission scolaire du littoral          | 50 000                           | 68 928               | 54 217               |
| Inclusion - Adaptation scolaire                         | 2 500                            | 5 319                | 935                  |
| Secrétaires - perfectionnement                          | 2 000                            | -                    | -                    |
| Secrétaires - déplacement                               | 2 000                            | 713                  | 306                  |
| Secrétaires - équipement                                | 2 000                            | -                    | 363                  |
| Bon Départ  | 500                              | 498                  | -                    |
| Projets parascolaires - gymnases au Labrador            | 10 000                           | 3 770                | -                    |
| Bourses pour étudiants                                  | 800                              | -                    | 700                  |
|   | <u>118 600</u>                   | <u>111 926</u>       | <u>106 790</u>       |
| <b>Amortissement</b>                                    | <u>20 000</u>                    | <u>48 422</u>        | <u>18 156</u>        |
| <b>Total des dépenses pour les programmes éducatifs</b> | <u>6 276 650\$</u>               | <u>6 421 091\$</u>   | <u>6 154 872\$</u>   |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 4 - DÉPENSES D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉCOLES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | <u>Budget (Note 16)<br/>2022</u> | <u>Réel<br/>2022</u>      | <u>Réel<br/>2021</u>      |
|---|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Salaires - conciergerie   | 436 800\$                        | 401 022\$                 | 458 481\$                 |
| Salaires - entretien  | 141 500                          | 150 630                   | 137 701                   |
| Salaires - entretien remboursable                                       | 2 500                            | 1 409                     | -                         |
| Électricité   | 170 000                          | 186 681                   | 163 559                   |
| Mazout de chauffage   | 60 000                           | 98 505                    | 47 502                    |
| Frais pour les services municipaux                                      | 30 000                           | 32 515                    | 30 828                    |
| Téléphone - internet  | 117 000                          | 101 712                   | 103 375                   |
| Véhicule et déplacements  | 15 000                           | 11 072                    | 1 829                     |
| Matériel de conciergerie  | 32 500                           | 29 162                    | 79 814                    |
| Équipement de conciergerie  | 3 000                            | 8 710                     | 5 814                     |
| Réparations remboursables   | 750 000                          | 165 775                   | 275 390                   |
| Réparations mineures - édifices   | 50 000                           | 52 784                    | 41 284                    |
| Équipement - remplacement - informatique                                | 13 500                           | 6 178                     | 83 645                    |
| Services contractés - conciergerie                                      | 7 750                            | 7 589                     | -                         |
| Réparation et entretien - équipement                                    | 1,500                            | 1,245                     | 1,700                     |
| Déneigement   | 160 000                          | 160 692                   | 160 033                   |
| Autre - systèmes de sécurité  | 4 000                            | 5 633                     | 4 513                     |
| Autre - perfectionnement  | 2 500                            | -                         | -                         |
| Amortissement de l'obligation de mise hors service<br>d'immobilisations | -                                | 44 387                    | 44 387                    |
| Amortissement   | <u>398 500</u>                   | <u>385 017</u>            | <u>398 388</u>            |
| <b>Total des dépenses d'opération et d'entretien<br/>des écoles</b>     | <u><u>2 396 050\$</u></u>        | <u><u>1 850 718\$</u></u> | <u><u>2 038 243\$</u></u> |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 5 - DÉPENSES DE TRANSPORT SCOLAIRE  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | <b>Budget (Note 16)<br/>2022</b> | <b>Réel<br/>2022</b>        | <b>Réel<br/>2021</b>        |
|---|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|   | <u>                    </u>      | <u>                    </u> | <u>                    </u> |
| <b>Services contractés</b>                      |                                  |                             |                             |
| Transport régulier - autobus                    | 1 027 800\$                      | 1 027 803\$                 | 1 053 220\$                 |
| Transport régulier - véhicules privés           | 32 500                           | 29 641                      | 32 431                      |
| Nettoyage COVID                                 | -                                | -                           | 83,755                      |
| Transport parascolaire                          | 2 000                            | 5 773                       | 1 849                       |
| Régalage du carburant                           | <u>1 000</u>                     | <u>39 428</u>               | <u>640</u>                  |
| <b>Total des dépenses de transport scolaire</b> | <u>1 063 300\$</u>               | <u>1 102 645\$</u>          | <u>1 171 895\$</u>          |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 6 - SERVICES AUXILIAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | <u>Budget (Note 16)</u><br><u>2022</u> | <u>Réel</u><br><u>2022</u> | <u>Réel</u><br><u>2021</u> |
|---|--|----------------------------|----------------------------|
| <b>Dépenses au niveau des écoles</b>                    |  |                            |                            |
| Excursions scolaires et activités parascolaires         | 30 000\$                               | 4 851\$                    | 15 974\$                   |
| Matériel et équipement pédagogique                      | 17 500                                 | 20 990                     | 29 385                     |
| Identité culturelle                                     | -                                      | 3,006                      | 8,531                      |
| Dépenses associées aux levées de fonds                  | 5 000                                  | 8 362                      | 3 729                      |
| Bal des finissants                                      | 2 500                                  | 1 752                      | 3 386                      |
| Autre   | <u>15 000</u>                          | <u>23 265</u>              | <u>18 336</u>              |
|   | <u>70 000</u>                          | <u>62 226</u>              | <u>79 341</u>              |
| <b>Services auxiliaires</b>                             |  |                            |                            |
| Loyer - résidences pour enseignants                     | <u>-</u>                               | <u>9 000</u>               | <u>-</u>                   |
| <b>Centres communautaires - Centre des Grands-Vents</b> |  |                            |                            |
| Salaires et avantages sociaux - conciergerie            | 48 000\$                               | 41 719\$                   | 47 610\$                   |
| Communications  | 9 000                                  | 7 064                      | 6 241                      |
| Fonctionnement  | 98 000                                 | 88 823                     | 86 974                     |
| Achats & équipement                                     | <u>12 000</u>                          | <u>34 919</u>              | <u>10 793</u>              |
|   | <u>167 000</u>                         | <u>172 525</u>             | <u>151 618</u>             |
| Amortissement   | <u>4 750</u>                           | <u>3 861</u>               | <u>3 861</u>               |
| <b>Total des services auxiliaires</b>                   | <u>171,750</u>                         | <u>176,386</u>             | <u>155,479</u>             |
| <b>Total des services auxiliaires</b>                   | <u><u>241 750\$</u></u>                | <u><u>247 614\$</u></u>    | <u><u>234 820\$</u></u>    |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 7 - DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|   | Coût                | Acquisitions     | Coût                | Amortissement<br>accumulé | Amortissement     | Amortissement<br>accumulé | Valeur nette       | Valeur nette       |
|---|---------------------|------------------|---------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|
|   | <u>2021</u>         | <u>2022</u>      | <u>2022</u>         | <u>2021</u>               | <u>2022</u>       | <u>2022</u>               | <u>2022</u>        | <u>2021</u>        |
| <b>Terrains</b>   |                     |                  |                     |                           |                   |                           |                    |                    |
| Terrains  | 125 000\$           | - \$             | 125 000\$           | -                         | -                 | - \$                      | 125 000\$          | 125 000\$          |
| <b>Édifices</b>   |                     |                  |                     |                           |                   |                           |                    |                    |
| Écoles  | 15 320 372          | 64 343           | 15 384 715          | 8 116 548                 | 369 985           | 8 486 533                 | 6 898 182          | 7 203 824          |
| Obligation de mise<br>hors service<br>d'immobilisations | 4 501 898           | -                | 4 501 898           | 4 046 180                 | 44 387            | 4 090 567                 | 411 331            | 455 718            |
| Améliorations<br>locatives                              | 75 159              | -                | 75 159              | 60 127                    | 15 032            | 75 159                    | -                  | 15 032             |
|   | <u>19 897 429</u>   | <u>64 343</u>    | <u>19 961 772</u>   | <u>12 222 855</u>         | <u>429 404</u>    | <u>12 652 259</u>         | <u>7 309 513</u>   | <u>7 674 574</u>   |
| <b>Mobilier and équipement</b>                          |                     |                  |                     |                           |                   |                           |                    |                    |
| Écoles  | 832 269             | 433 724          | 1 265 993           | 734 481                   | 48 423            | 782 904                   | 483 089            | 97 788             |
| Administration  | 118 956             | -                | 118 956             | 118 956                   | -                 | 118 956                   | -                  | -                  |
| Autre - Centre des<br>Grands-Vents                      | 90 390              | -                | 90 390              | 68 908                    | 3 861             | 72 769                    | 17 621             | 21 482             |
|   | <u>1 041 615</u>    | <u>433 724</u>   | <u>1 475 339</u>    | <u>922 345</u>            | <u>52 284</u>     | <u>974 629</u>            | <u>500 710</u>     | <u>119 270</u>     |
| <b>Ordinateurs</b>                                      |                     |                  |                     |                           |                   |                           |                    |                    |
| Écoles  | 696 367             | -                | 696 367             | 696 367                   | -                 | 696 367                   | -                  | -                  |
| Administration  | 257 304             | -                | 257 304             | 257 304                   | -                 | 257 304                   | -                  | -                  |
|   | <u>953 671</u>      | <u>-</u>         | <u>953 671</u>      | <u>953 671</u>            | <u>-</u>          | <u>953 671</u>            | <u>-</u>           | <u>-</u>           |
| <b>Immobilisations en<br/>cours de construction</b>     |                     |                  |                     |                           |                   |                           |                    |                    |
| Écoles  | 110 939             | (110 939)        | -                   | -                         | -                 | -                         | -                  | 110 939            |
| <b>Total des immobilisations<br/>corporelles</b>        | <u>22 128 654\$</u> | <u>387 128\$</u> | <u>22 515 782\$</u> | <u>14 098 871 \$</u>      | <u>481 688 \$</u> | <u>14 580 559\$</u>       | <u>7 935 223\$</u> | <u>8 029 783\$</u> |

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 8 - SERVICES AUX ÉLÈVES - PROJETS PROGRAMMES DES LANGUES  
OFFICIELLES EN ÉDUCATION  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

|  | <b>Budget (Note 16)<br/>2022</b> | <b>Réel<br/>2022</b>      | <b>Réel<br/>2021</b>      |
|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Francisation   | 180 000\$                        | 223 837\$                 | 264 395\$                 |
| Coordination des programmes scolaires  | 70 000                           | 72 652                    | 65 402                    |
| Services d'aide pédagogique  | 145 000                          | 170 450                   | 119 460                   |
| Services et activités culturelles  | 147 000                          | 147 366                   | 26 156                    |
| Formation - directions et enseignants  | 45 000                           | 51 481                    | 41 558                    |
| Services de communication et de promotion  | 124 000                          | 115 542                   | 112 392                   |
| Administration de projets fédéraux   | 80 000                           | 77 593                    | 79 883                    |
| Services de traduction   | 15 000                           | 921                       | 4 045                     |
| Recrutement et rétention des enseignants   | 15 000                           | 23 089                    | 22 686                    |
| Centres de ressources  | 80 000                           | 59 021                    | 27 512                    |
| Technologie dans la salle de classe  | 206 000                          | 173 590                   | 177 351                   |
| École virtuelle  | 50,000                           | -                         | -                         |
| Renouveau pédagogique  | <u>100,000</u>                   | <u>81,509</u>             | <u>117,222</u>            |
| <b>Total des services aux élèves - Projets programmes<br/>des langues officielles en éducation</b> | <u><u>1 257 000\$</u></u>        | <u><u>1 197 051\$</u></u> | <u><u>1 058 062\$</u></u> |